

INSTRUCTIONS DE COURSE

MINIMAX 2022

Du 25 juin au 03 juillet

Organisée en Méditerranée Occidentale par la
Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021/2024),
2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
3. Les règlements fédéraux,
4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil fixées à 21 h 30 et 06 h 00 pour toute la durée de l'épreuve.
5. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.
6. Sécurité et équipement :

- Les skippers s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur

- Les bateaux doivent être armés et équipés pour une navigation type semi- hauturière de la division 240

- Un contrôle sécurité sera réalisé sur l'ensemble des bateaux avant le départ

7. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé :

- Port Camargue : au bureau de la SNGRPC
- Ajaccio : sur le bateau Comité de Course

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le bureau du club à Port Camargue et sur le bateau Comité de Course à Ajaccio.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affaler de l'aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Course 1 : samedi 25 juin Les IC seront distribuées au contrôle sécurité après validation.

BRIEFING DÉPART le vendredi 24/06/2022 à 18h au Club SNGRPC avec les Comités de course adjoints, le Jury et en visio conférence le Président du comité de course Alain Fichou

ÉMARGEMENT AU BATEAU COMITÉ entre 12h30 et 13h par appel VHF et passage près du bateau Comité

13h00 : envoi du signal d'avertissement

Course 2 : mercredi 29 juillet

8h00 : Briefing

10h00 : envoi du signal d'avertissement

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon pour le signal d'avertissement sera le pavillon de la SNGRPC

7. ZONES DE COURSE

La zone de course est délimitée par :

- les longitudes : 003° 55 E et 009° 30 E
- les latitudes : 43° 45 N et 41° 30 N

8. LES PARCOURS

Sur tout le parcours, course 1 et course 2, il est interdit de naviguer dans les zones balisées des 300 mètres

Course 1

Départ – bouée de dégagement éventuelle – bouée cardinale ouest de l'Espiguette à laisser à bâbord- bouée cardinale sud des Baronnets à laisser à bâbord- marque de Porquerolles (définie en 9) à laisser à bâbord – Passage obligatoire entre les îles de Port Cros et Porquerolles dans le sens Nord/Sud - Arrivée Ajaccio.

8.2 Course 2

Départ – bouée de dégagement éventuelle – Passage obligatoire entre les îles de Port Cros et Porquerolles dans le sens Sud/Nord - Marque de Porquerolles (définie en 9) à laisser à tribord – bouée cardinale sud des Baronnets à laisser à tribord- bouée cardinale ouest de l'Espiguette à laisser à tribord - bouée Cardinale Nord de Port Camargue à laisser à tribord - Arrivée à Port Camargue.

8.3 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage officiel réalisé à la marque de Porquerolles. Un bateau du Comité de course arborant le 2^{ème} substitut se tiendra près de la marque l'ensemble marque et bateau constitue une porte ou le Comité y réalisera le pointage officiel. Si par la suite le CC décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H signifiant la course est interrompue et le pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Ces indications seront données à la VHF. Toute réclamation concernant un événement survenant après le pontage officiel ne pourra alors plus être prise en compte et aucun bateau ne sera pénalisé hors des conséquences d'une action selon la RCV 69 ou selon une RCV fondamentale.

9. MARQUES

Marque de départ : bouée rouge

Marque de dégagement : bouée jaune

Marque d'arrivée : bouée rouge

La Marque de Porquerolles se matérialise par une bouée rouge positionnée approximativement en : 43° 0,38' N – 6° 12,1' E

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sont considérées comme obstacles, les zones interdites à la navigation, les zones protégées, les zones balisées des 300 mètres, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs.

11. LE DÉPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, définie en 9, à l'extrémité bâbord.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 minutes après le signal de départ sera classé DNS.

11.3 Le départ aura lieu sous pavillon P.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

13. L'ARRIVÉE

13.1 AJACCIO : La ligne d'arrivée sera entre le feu rouge d'entrée du port Tino Rossi et une bouée rouge mouillée dans l'est de ce feu positionné approximativement au 41°55,1'N et 08°44,8'E

13.2 PORT CAMARGUE : La ligne d'arrivée sera entre le feu vert d'entrée du port et une bouée rouge mouillée dans l'O/NO de ce feu, positionnée au 43°31,31'N et 4°7,1'E. Elle sera à franchir dans le sens Sud - Nord en venant de la dernière marque de parcours (Cardinale Nord).

Un bateau viseur de ligne pourra être mouillé à proximité de la ligne d'arrivée

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Classes concernées : Toutes

Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 doit obligatoirement compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat de course dans le délai de dépôt des réclamations.

14.2 **Pénalités** de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

En cas d'infraction à la définition de prendre le départ, le comité de course annoncera par VHF le N° du ou des concurrents concernés 2 minutes après l'envoi du pavillon X. S'ils ne reviennent pas prendre le départ, ils recevront une pénalité en temps de 30 minutes ou à discrétion du jury, ajoutées à leur temps réel à l'arrivée. L'absence de réception VHF ne pourra donner lieu à demande de réparation.

Une infraction aux règles 28 et 31 des RCV, pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en temps soumise à la discrétion du Jury. Cette pénalité pourra aller jusqu'à la disqualification

14.2.2 Un voilier classé "D.S. Q", "D.N. F" ou "D.N. S" dans un classement d'étape sera crédité pour cette étape du temps de course correspondant à son heure limite d'arrivée majorée de 2 heures (cf. Art. « 15 » des I.C.).

14.2.3 Un voilier classé "D.N.C" à une des étapes ne sera pas classé ni dans l'étape non courue ni dans le classement général.

14.3 Toutes les autres infractions relatives au chapitre 2 des RCV 2021 – 2024 pourront être sanctionnées, après instruction, d'une pénalité en temps soumise à la discrétion du Jury. Cette pénalité pourra aller jusqu'à la disqualification

14.4 Une pénalité de 1h00 de course au minimum pourra être appliquée à tout concurrent refusant, de façon évidente et répétitive, de communiquer avec l'organisation, après réclamation du comité de course et instruction du Jury. Une pénalité en temps sera en temps réel à l'arrivée.

15. HEURES LIMITES

Course	Heure limite d'arrivée
1	Mardi 28 juin 20 heures
2	Dimanche 3 Juillet 10 heures

Les heures limites d'arrivée pourront être modifiées lors du briefing de la course à suivre.

16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation et de reconnaissance d'infraction sont dans le dossier des Instructions de course. Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent être déposées, auprès de l'organisation, dans le temps limite du dépôt des réclamations.

16.2 Délai de dépôt de réclamation :

- pour le Comité de Course : 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent de la course considérée.

- Pour les concurrents : 2 heures après l'arrivée du concurrent déposant la réclamation (arrivée diurne) ou de 10 heures à 11 heures en cas d'arrivée entre l'heure du coucher et celle du lever du soleil (arrivée nocturne).

16.3 Les réclamations seront jugées dans la salle du Yacht Club à l'issue des 2 courses. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations du

Comité de Course pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les résultats de la course 1 seront donc « provisoires avant jury »

16.4 Le lieu d'affichage est situé devant le club de la SNGRPC sur les tableaux « comité de course/jury »

16.5 Les infractions aux instructions 14.1, 18, 19 et 23 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1 (a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification sur décision du jury.

16.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

(a) dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille.

(b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

17. CLASSEMENT

17.1 Le classement général final sera établi par addition des temps obtenus dans chaque course.

17.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance, avec application du CVL.

17.3 Le classement général sera établi pour 2 groupes de bateaux :

- Groupe 1 : les bateaux de groupe de rating net ≤ 23
- Groupe 2 : Les bateaux de groupe de rating net $>23,5$

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Déclaration de départ

Les concurrents devront remettre au PC Course avant chaque départ de course une déclaration de départ à valider sur un document fourni par l'organisation. Cette dernière devra être remise à l'issue du briefing précédant le départ de l'étape ou deux heures avant le signal d'avertissement selon ce qui sera le plus tardif.

18.2 Déclaration d'arrivée

Les concurrents devront remettre au PC Course après chaque arrivée de course une déclaration d'arrivée à valider sur un document fourni par l'organisation, dans le délai de l'heure limite de dépôt des réclamations pour les concurrents.

18.3 Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir immédiatement le Président du Comité de Course ou le PC course à terre par tout moyen à sa convenance. S'il est en mesure de le faire, il devra affaler son pavillon de course et transmettre sa déclaration écrite d'abandon au secrétariat de la course dès que possible, faute de quoi le Comité de Réclamation pourra prononcer sa disqualification sur toutes les courses de l'épreuve.

18.4 Matériel de sécurité :

Les bateaux seront équipés par l'organisateur de balises de géo localisation

« océantracking »

à alimentation autonome (45 jours). Elles auront 2 modes de transmission GSM ou Iridium. Elles seront obligatoirement à maintenir en service jusqu'à la ligne d'arrivée retour sur Port Camargue. Les traces des concurrents seront enregistrées à fréquence rapprochée (30s à 1mn) dans les zones de passages critiques. Ces traces seront mises à la disposition du grand public pendant la course avec un lien publié sur le site www.sngrpc.com dans la rubrique Minimax 2022.

Chaque voilier devra posséder à son bord le matériel de sécurité requis par les règles de Classe en vigueur et la réglementation. De plus, il est demandé à chaque bateau de disposer de 10 heures d'autonomie en gasoil et de posséder une VHF portable. La fréquence utilisée en course est le **canal VHF 77(dégagement 8)**.

18.5 Essais des feux et des VHF

Le Comité Technique procédera aux essais des feux de navigation et des VHF de chacun des bateaux inscrits.

19 VACATIONS RADIO, COMMUNICATIONS, LIVRE DE BORD

19.1 Pendant toute la durée de l'épreuve les concurrents doivent rester en veille permanente sur la fréquence course utilisée.

Pour leur propre sécurité, il est demandé et conseillé aux concurrents d'être en double veille sur le canal 16 et sur le canal course en particulier la nuit dans les zones de trafic intense (commerce et pêche).

19.2 Deux vacations journalières obligatoires auront lieu à 7h00 et 19h00 (heure locale : TU + 2).

PAS de VACATION le samedi 25 à 19H, ni le dimanche 26 à 7H du matin, mais pointage à Porquerolles.

19.3 Lors de chacune de ces vacations, les concurrents seront appelés par le Président du Comité de course et devront :

- communiquer leur position GPS relevée à l'heure de la vacation (7h00 ou 19h00).
- citer les concurrents éventuellement en vue,
- préciser les conditions de réception et les avaries éventuelles

19.4 En cas de non-réponse aux vacations journalières, ou de défaillance de l'installation, suivant la position, il faudra appeler sur le canal 16 le sémaphore le plus proche et

communiquer sa position. Une pénalité pourra être appliquée par le Jury en cas d'absence de position à ces vacances.

19.5 Un bulletin météo pourra être communiqué aux concurrents lors de ces vacances.

19.6 pointages Pour la course 1, Au moins 30 minutes avant de passer la porte de Porquerolles, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur passage (canal 77) Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la porte, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la porte. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage. Au moins 30 minutes avant de passer la ligne d'arrivée, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur arrivée (canal 77). Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la ligne, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la ligne. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage.

Pour la course 2, Au moins 30 minutes avant de passer la porte de Porquerolles, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur passage (canal 77) Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la porte, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la porte. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage. Au moins 30 minutes avant de passer la ligne d'arrivée, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur arrivée (canal 77). Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la ligne, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la ligne. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage.

19.7 Le Comité de Course ou le Jury peuvent demander aux concurrents leur livre de bord où devront être mentionnés les principaux événements survenus pendant la course ainsi que l'heure de passage aux marques ou à des points remarquables avec si possible, les noms et numéros de voile des bateaux précédents et suivants. 19.9 Le Comité de course peut, conformément à la RCV 32.1, décider de l'annulation d'une course en cours. La décision sera relayée sur le canal 77 avec préavis sur le canal 16. Une vacation spéciale aura lieu aussitôt après cet avis. Les concurrents devront accuser réception. Un relais pourra être demandé au Cross après l'intervention successive des bateaux accompagnateurs.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET DE SÉCURITÉ

21.1 Un contrôle de jauge sera effectué par le Comité Technique avant le départ.

21.2 Un contrôle de sécurité sera effectué par le Comité Technique avant le départ

21.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, le samedi 25 juin avant 9h15. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations de la course 1,

22. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Identification des bateaux accompagnateurs : Pavillon du club

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26. COMMUNICATION RADIO

Dans la mesure du possible, il est demandé aux concurrents de ne pas encombrer inutilement le canal de course VHF pendant la durée de l'épreuve.

27. **LA PROCLAMATION DES RESULTATS et remise des prix**, sont prévues dimanche 3 juillet à 13 heures, ou avant en fonction des arrivées, avec communication VHF et affichage.

28. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



ORGANIGRAMME :

Président du comité d'organisation	Jean Luc Wuhrlin
Président du Comité de Course	Alain Fichou
Adjoints Président Comité de Course	Jean Paul Jacques, bateau départ Denis Reynaud, bateau comité sur l'eau (06/22/44/03/86)
Président du Jury	Bruno Gutierrez
Délégué OSIRIS	Christian Grégori
Président du Comité Technique	Guy Valentin
Résultats	Maryline Valentin
Pointeur Porquerolles	Jacky, Danielle Malet

